



PARC D'ACTIVITES INTERCOMMUNAL LA GRAVELLE

DECLARATION DE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

du 25 septembre 2008

Soucieuse du respect de l'environnement, la Communauté de Communes du Pays de Loiron veut inscrire la gestion du parc d'activités intercommunal de La Gravelle dans une logique de développement durable et de qualité du territoire.

Pour cela, nous mettons en place un Système de Management Environnemental (SME) conformément à la norme ISO 14001 pour la gestion, pour l'accueil de nouvelles entreprises et l'animation du parc.

Nous nous engageons à mettre à disposition les moyens techniques, financiers et humains pour en assurer une amélioration continue et atteindre les objectifs fixés suivants:

- Respecter la législation et la réglementation environnementale
- Préserver la qualité du paysage et sa biodiversité
- Surveiller et améliorer la qualité de l'eau
- Limiter les nuisances, prévenir les pollutions et maîtriser les situations d'urgence
- Accroître la sensibilisation à l'environnement des entreprises, partenaires, prestataires et assurer la communication auprès des riverains du parc

Je confie à M. Vincent BOURREL, en charge du SME, la responsabilité de veiller à la mise en œuvre et au suivi du Système de Management Environnemental.

Notre politique environnementale est communiquée aux élus, aux habitants, aux personnels de la Communauté de Communes du Pays de Loiron, ainsi qu'aux prestataires et partenaires concernés. Elle est disponible pour chacun sur simple demande à la Maison de Pays et téléchargeable sur le site Internet de notre communauté (www.cc-paysdeloiron.fr).

